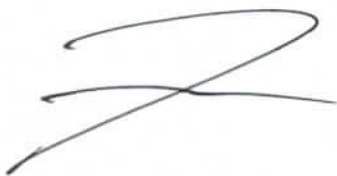


LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31/12/2012

Le président N. Fortiani

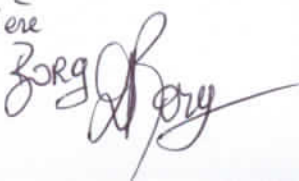


Le 11 juillet 2013



Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42

La Trésorière
Danielle ZORG



AM

MF BB

LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai

13331 MARSEILLE CEDEX 3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2012

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

AM

BB MF AM

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre association dans le cadre de ses activités produit des films. La méthode retenue pour évaluer le coût de production des œuvres en cours stockés ou celles immobilisées est décrite en page 4 de l'annexe de vos comptes annuels.
- Les films produits sont ensuite amortis selon une méthode décrite en page 5 de l'annexe ces comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes retenues et avons vérifié la bonne application de ces méthodes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

Fait à MARSEILLE
Le 10 juillet 2013

Annie MARTINEZ
Commissaire aux Comptes

AM

BB

MF

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	336 899	336 328	572	875	303	34.6	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	6 585	1 976	4 609	69 538	64 928	93.3	
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	66 439	62 122	4 318	7 992	3 675	45.9	
	Autres immobilisations corporelles	40 098	24 994	15 104	13 152	1 952	14.8	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations							
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	10 015		10 015	10 015				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL I	460 037	425 420	34 618	101 572	66 954	65.9	
	Comptes de liaison							
	TOTAL II							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens				19 814	19 814	100.0	
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	190 131	42	190 089	170 004	20 084	11.8	
	Autres créances	25 238		25 238	9 955	15 283	153.5	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	148 276		148 276	147 511	765	0.5		
Charges constatées d'avance (3)	12 543		12 543	1 740	10 803	620.8		
	TOTAL III	376 187	42	376 145	349 024	27 121	7.7	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	836 224	425 462	410 763	450 595	39 833	8.8	

AM

DB ME AM

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		135 015		136 169	1 154	0.8
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)		6 552		1 154	7 706	667.6
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		42 523		17 587	24 936	141.7	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	184 090		152 602	31 488	20.6	
	Comptes de liaison						
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		5 000			5 000	
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III		5 000			5 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 765		4 280	1 484	34.6
	Dettes fiscales et sociales		56 319		66 540	10 221	15.3
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				2 500	2 500	100.0
	Autres dettes		5 510		5 968	458	7.6
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		154 079		218 705	64 626	29.5
	TOTAL IV		221 673		297 994	76 321	25.6
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		410 763		450 595	39 833	8.8

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

67 594

79 288

AM

B MF AM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises	29 736				29 736	
Production vendue de Biens et Services	57 889		36 013		21 876	60.7
Production stockée	19 814		19 814		39 628	200.0
Production immobilisée	7 183		22 650		15 468	68.2
Subventions d'exploitation	430 300		328 269		102 031	31.0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	22 151		18 465		3 687	19.9
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	10 185		4 399		5 787	131.5
TOTAL I	537 630		429 610		108 020	25.1
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	96 752		73 718		23 033	31.2
Impôts, taxes et versements assimilés	12 246		10 953		1 293	11.8
Salaires et traitements	208 528		210 254		1 726	0.8
Charges sociales	107 884		95 781		12 102	12.6
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	100 915		34 232		66 683	194.8
Sur immobilisations : dotations aux provisions	3 113				3 113	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	42				42	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	5 000				5 000	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	7 718		9 368		1 650	17.6
TOTAL II	542 198		434 307		107 891	24.8
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 568		4 697		129	2.7
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AM

BB

MF

AM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations		453	453	100.0
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 632		1 632	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	1 632	453	1 178	259.9
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 632	453	1 178	259.9
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	2 937	4 243	1 307	30.8
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	546	2 022	1 477	73.0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 293	8 788	505	5.7
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	9 839	10 810	971	8.9
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	351	3 636	3 285	90.3
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 086	4 086	100.0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII	351	7 721	7 371	95.4
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	9 488	3 089	6 399	207.1
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	549 101	440 874	108 227	24.5
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	542 549	442 028	100 520	22.7
SOLDE INTERMEDIAIRE	6 552	1 154	7 706	667.6
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	6 552	1 154	7 706	667.6

AM

BB

MF

AM

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2012

PRESENTATION

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de : **410 763 Euros** dégage un bénéfice comptable de : **6 552 euros**.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Les éléments produits ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Conseil d'Administration.

MODES ET PRINCIPES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice arrêté le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

AM

Cabinet A2B

BB

MF

1

AA

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2012

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Il a été sollicité en 2012 auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône, de la Région PACA et de Marseille Provence 2013, une aide en faveur de l'équipement et ce pour un montant global de 28 414 € répartie de la façon suivante :

- Conseil Général des Bouches du Rhône :	9 000 €
- Région PACA :	14 500 €
- Marseille Provence 2013 :	4 914 €

Il a été débloqué au cours de l'exercice la somme de 4 914 €.

La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat est évaluée de la manière suivante :

Montant de la subvention	
-----	x dotation aux amortissements
Montant des investissements subventionnables	du matériel acquis

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1) Frais d'établissement et d'amortissement

Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

2) Frais de recherche et de développement et amortissement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2012

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute en fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 684	140		4 824
TOTAL	4 684	140	-	4 824
Installations techniques, Matériel et outillage industrie	69 054	947	3 562	66 439
Installations générales agencements aménagements divers	6 937			6 937
Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 107	7 654	3 600	33 161
TOTAL	105 098	8 601	7 162	106 537
Autres titres immobilisés	10 015			10 015
TOTAL	10 015	-	-	10 015
TOTAL GENERAL	119 797	8 741	7 162	121 376

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant en fin d'exercice	Amortissement linéaire
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3587	1143		4730	1143
TOTAL	3587	1143	0	4730	1143
Installations techniques, Matériel et outillage industrie	61062	4621	3562	62121	4621
Installations générales agencements aménagements divers	4570	695		5265	695
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18322	5007	3600	19729	5007
TOTAL	83954	10323	7162	87115	10323
TOTAL GENERAL	87541	11466	7162	91845	11466

AM

Cabinet A2B

BB

NF 3

AM

COUT DE PRODUCTION DES IMMOBILISATIONS

Ils sont évalués d'après la comptabilité analytique.

Le coût de l'oeuvre en cours est comptabilisé en *immobilisations*, sans déduction des parts producteurs facturées dans l'exercice.

Ces coûts de l'exercice peuvent être comptabilisés également en *encours de production*.

Ce choix résulte de l'application des formules ci-dessous :

$$\frac{\text{- coût des oeuvres en cours stockées .•}}{\text{apport des coproducteurs}} \quad \text{x coût de l'oeuvre dans l'exercice}$$

devis initial

« L'activation » est opérée par la contrepartie du compte *Production stockée*.

- coût des oeuvres en cours immobilisées en Avances et acomptes sur immobilisations corporelles :

$$\frac{\text{devis initial — apport des coproducteurs}}{\text{devis initial}} \quad \text{x coût de l'oeuvre dans l'exercice}$$

«L 'activation » est opérée par la contrepartie du compte *Production immobilisée*. Lorsque l'oeuvre est achevée, l'immobilisation incorporelle en cours est transférée au compte des immobilisations incorporelles « *concessions et droits similaire, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires* »

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2012

METHODE D'AMORTISSEMENT DES FILMS

Méthode d'amortissement des Immobilisations Incorporelles Films

Les amortissements dont le calcul est défini ci-dessous sont les amortissements comptables.

Les amortissements sont égaux aux propres recettes des œuvres audiovisuelles, après imputation des frais d'exploitation, de distribution et d'une quote-part des frais généraux.

Les recettes à affecter à l'amortissement des oeuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres oeuvres à concurrence d'une limite qui résulte de l'application d'un coefficient de dépréciation. Ce coefficient est calculé de la façon suivante :

PERIODES	TAUX
Premier mois	30%
Deuxième mois	25%
Troisième mois	20%
Quatrième mois	15%
Deux mois suivants	2%
Six derniers mois	1%

Quel que soit le montant des recettes, l'amortissement est au moins égal à un amortissement linéaire sur trois ans à compter de la date du PAD. (Prêt à diffuser).

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES ŒUVRES ACHEVEES

Année	Œuvres	Brut	DAP 2012	Total amortissements	VNC
Avant 2007	Les Enfants du parc	58 808,91	-	58 808,91	-
2010	Les Yeux fermés	50 666,30	16 888,77	16 888,77	16 888,76
2008	Marche à suivre	6 047,16	-	6 047,16	-
2010	Dire l'usine	59 208,64	-	59 208,64	-
2010	Paroles sur images	83 169,48	-	83 169,48	-
2012	Ce qui nous arrive	28 537,81	28 060,00	28 060,00	477,81
2012	Installation 9 m ² pour 2	45 637,04	44 500,00	44 500,00	1 137,04
TOTAUX		332 075,34	89 448,77	296 682,96	18 503,61

AM

Cabinet A2B

BB MF 5 AM

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2012

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subvention sur travaux Ateliers	44 512.17 €
Subvention SACEM Solitude des champs de coton	8 000.00 €
Subventions GRUNDTVIG	17 725.79 €
Prestations DVD laboratoire	1 400.00 €
Subvention Fondation Banque Populaire	675.71 €
Co-production Marseille Provence 2013	81 765.46 €
TOTAL	154 079.13 €

MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Acquisition de Logiciels pour un total de 139.96 €, de Matériel Audiovisuel pour un total de 946.60 € et de Matériels Informatiques pour un montant total de 7 654 €

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

* GHS maintenance	236.81 €
* Fournisseurs	12 305.97 €
TOTAL	12 542.78 €

CHARGES A PAYER

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

* Dettes fournisseurs et comptes rattachées	5 765.00 €
* Personnel, frais à rembourser	364.00 €

AM

Cabinet A2B

BB

WF

6

AM

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2012

DIVERS PRODUITS A RECEVOIR

* Subvention d'équipement PACA	14 500 €
* Subvention d'équipement Conseil Général	9 000 €
TOTAL	23 500 €

AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Information sans objet car l'entreprise n'a pas souscrit d'emprunt comportant des primes de remboursement.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

NEANT

ECARTS DE CONVERSION

Aucun écart de conversion n'a été enregistré au cours de l'exercice.

CREDIT BAIL

NEANT

AM

Cabinet A2B

DB MF 7 AM

ASSOCIATION LIEUX FICTIFS

2012

ETAT DE CREANCES ET DE DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	190 089	190 089	
Personnel et comptes rattachés	1 474	1 474	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	144	144	
Débiteurs divers	23 620	23 620	
Charges constatées d'avance	12 543	12 543	
TOTAL	227 870	227 870	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus d'1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	5 765	5 765		
Personnel et comptes rattachés	18 924	18 924		
Sécurité sociale et autres organismes	29 246	29 246		
Autres impôts taxes et assimilés	8 149	8 149		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 510	5 510		
Produits constatés d'avance	154 079	154 079		
TOTAL	221 673	221 673		

AM

DB

MF

AM

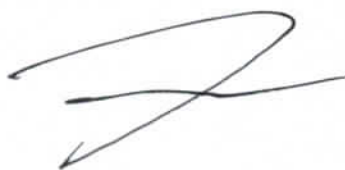
LIEUX FICTIFS

Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**


Exercice clos au 31/12/2012

Le Président N. Fortini



le 11 juillet 2013 

Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42

La Théorie
Benjamin


LIEUX FICTIFS

Association loi 1901

**Siège social : Friche de la Belle de Mai
13331 MARSEILLE CEDEX 3**

SIREN 407 564 194

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2012

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L612-5 du Code de commerce.

Fait à MARSEILLE, le 10 juillet 2013


Le Commissaire aux comptes
Annie Martinez

NF AM AB